A l'attention des usagers de l'accueil périscolaire
Grésy-sur-Aix, le 5 décembre 2012

Objet : information accueil périscolaire

Madame, Monsieur,

Comme annoncé lors de la réunion qui a eu lieu le **lundi 19 novembre** 2012 à l'ACEJ, nous allons modifier les modalités d'inscription de l'accueil périscolaire et les tarifs dès le 7 janvier 2013 (plus d'information sur notre site www.acej-gresy.fr).

Suite à cette réunion et en concertation avec la mairie, nous avons décidé d'assouplir le fonctionnement initialement proposé. Ainsi, l'inscription se fera non plus au trimestre mais découpé selon les périodes de vacances scolaires (soit environ 6 semaines). L'accueil du soir se fera sur deux tranches horaires, de 16h30 à 17h30, et de 17h30 à 18h30. Comme vous le constatez, nous avons tenu compte des différentes observations prononcées lors de la réunion du 19 novembre, afin que le service soit plus en adéquation avec les besoins des familles.

Nous vous prions de trouver joint à ce présent courrier un bulletin de pré-inscription pour la période du 7 janvier au 22 février 2013 **à remplir et à nous faire parvenir impérativement avant le 15 décembre 2012**. Ce bulletin concerne uniquement l'accueil périscolaire, aucune inscription pour les mercredis et les vacances scolaires ne sera enregistré sur la base de ce dernier.

Passé cette date, aucune inscription ne sera prise en compte, sauf cas exceptionnel bien naturellement. En cas de changement d'horaire professionnel ou de situation familiale, des modifications du planning seront possibles par dérogation dans la limite de la capacité d'accueil du service (plus de renseignements auprès de Valentin PONCET, responsable du secteur enfance à partir de janvier 2013).

Lors de la remise de votre dossier de pré-inscription dument complété, nous vous ferons parvenir **sur simple demande une carte de 6 accueils occasionnels/enfant/trimestre** (du 7 janvier au 29 mars). En cas d'accueil occasionnel, il faudra impérativement mettre cette dernière dans le cartable de votre enfant le matin avant l'école et noter la date de l'accueil. **Aucun accueil du soir ne pourra être réservé en cours de journée. En cas de retard pour récupérer votre enfant à l'école à 16h30, vous serez tenu d'en avertir l'école uniquement**. Il vous sera donc demandé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour récupérer votre enfant.

L'équipe de l'ACEJ est à votre disposition pour tout complément d'information.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Robert Clerc
Maire de Grésy-sur-Aix

Julien MANNIEZ
Président de l'ACEJ

Brison Saint Innocent
Grésy sur Aix
Le Montcel
Pugny Chatenod
St Offenge Dessous
St Offenge Dessus
Trévignin

Association Cantonale Enfance Jeunesse
66, place de la Mairie - 73100 GRESY-SUR-AIX
tél : **04 79 34 86 46** / portable : **06 31 29 70 19** / Fax : **04 79 34 82 40**
courriel : **contact@acej-gresy.fr** / site : **www.acej-gresy.fr**